

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Nombre de membres**

En exercice : 7  
Présents : 5  
Votants : 5

**Commune de TRAVERSERES**

**Séance du 14 avril 2026**

**Objet**

Vote des taux des taxes  
directes locales pour  
l'année 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint.

**Date de convocation** : 8 avril 2026

**Étaient présents** : BARASZ Olivier, CLAVE Emilie, KOVACICEK Corinne, PAU André, TRIESTE Patrick

**N° de délibération**

20260404

**Excusée** : LATAPIE Jean-Luc, LE TALLEC Sophie

KOVACICEK Corinne est élue secrétaire.

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les taux de 2026 comme suit :

TFB : 44.90 %  
TFNB : 67.08 %  
THRS : 9.66 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,

Olivier BARASZ



Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'État.